

Informations de base	
2023/2898(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles sur l'importation dans les secteurs du riz, des céréales, du sucre et du houblon Complétant 2011/0281(COD) Subject 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.03 Céréales, riz 3.10.06.07 Sucre 3.10.06.09 Plantes industrielles, tabac, houblon	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/10/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)04051	
10/10/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/10/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/01/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2898(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0281(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/13368

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)04051	10/10/2023	